

RESIDENCE DU RUANDA.

# Congo Belge

N° 127 /Ivoire.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

FINANCES.

Réponse au n°  
du 19

ANNEXE

OBJET :

Dépôt de la garantie.

Kigali, le 21 novembre, 1927.

RUHENERI



23790

E.C. 28.11.27  
N° 459/4m

Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous renvoyer en annexes les certificats de dépôt à terme des commerçants Jamal Kaba et Hussein Meghji en vous priant de les inviter à réclamer à la B.C.B. à Usumbura, un certificat "de dépôt de caution" conforme au modèle ci-joint et exigé par la loi.

Vous voudrez bien prier les commerçants prénommés de suspendre leur commerce d'ivoire en attendant que ces certificats me parviennent.

LE RESIDENT,

*Antonin*

Monsieur le Délégué du Résident,  
à

RUHENERI.

ENREGISTREMENT DE L'IVOIRE.

.....

CAUTIONNEMENT.

PROVINCE DU RUANDA URUNDI.

La Banque du Congo belge à ..... s'engage par la présente à verser immédiatement au Trésor Colonial sur la réquisition de celui-ci et pour compte de M<sup>r</sup>....., la somme de vingt mille francs représentant le montant de la caution prescrite par l'art.6 2<sup>e</sup> du décret du 31 décembre 1925 sur l'enregistrement de l'Ivoire.

A; ;....., le..... 19  
B.C.B.